

(N^o 258.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur François Chrétien Kuickenberg, professeur au collège communal de Dinant.

(Voir le n^o 240, session 1845-1846 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur François Chrétien Kuickenberg, par sa requête en date du 18 janvier 1846, demande la naturalisation ordinaire. Né à Ruthen (Westphalie), le 12 septembre 1804; il habite la Belgique depuis 1837, époque à laquelle il a été admis en qualité de précepteur particulier du fils de M. le Comte d'Ar-schot, Sénateur; il résulte du certificat qui lui a été délivré, qu'il s'est acquitté fort honorablement de ces fonctions, et depuis 1843, il occupe une chaire de cinquième et de langue allemande au collège de Dinant.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de lui accorder sa demande, et la conduite du pétitionnaire est à l'abri de tout reproche.

Dans sa séance du 15 décembre dernier, la Chambre des Représentants l'a prise en considération, à la majorité de 39 suffrages contre 13.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.